

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Loire
Commune de Margerie-Chantagret

**COMPTE RENDU DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 23 JANVIER
2024**

Nombre de conseillers	
En exercice	14
Présents	10
Votants	14
Absents	4
Pouvoir	4

L'an deux mil vingt quatre
Le vingt trois janvier , à 20 heures
Le Conseil Municipal de la commune de
Margerie-Chantagret dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire
à la Mairie sous la présidence de
Monsieur Georges BONCOMPAIN,
Maire de Margerie-Chantagret
Date de convocation : 12 janvier 2024
Date d'affichage : 12 janvier 2024

Présents : BONCOMPAIN Georges – PEYRARD Philippe – FAYE Eric – VERNET Monique - BARRET Philippe – MORIN Roger - BERTOLINI Caroline – BUTIN Isabelle – DEVIDAL Laure - DEVIDAL Patrice –

Absents excusés : PERAT JC – CHASSAGNEUX N -BESSON P- PEYRARD C

Pouvoirs : PERAT JC donne pouvoir à FAYE E
BESSON P donne pouvoir à BUTIN I
CHASSAGNEUX N donne pouvoir à DEVIDAL P
PEYRARD C donne pouvoir à MORIN R

Secrétaire : VERNET Monique

ORDRE DU JOUR :

- Approbation de la convention « Santé au travail » avec le CDG
- Subventions communales
- Clôture du budget « lotissement le Clos du Gareton »
- Présentation et délibération par rapport à l'aménagement de la place de l'église et de la mairie
- Convention constitutive d'un groupement de commandes pour travaux d'aménagement de la voirie place de l'église et place de la mairie

QUESTIONS DIVERSES

Le compte-rendu du 7 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

**OBJET : Approbation de la convention « Santé au Travail » avec le Centre de Gestion
DEL 1-2024**

Mr le Maire explique au conseil municipal qu'il y avait déjà une convention « pôle santé au travail » avec le CDG 42. Celle-ci est arrivée à échéance le 31/12/2023. Il faut donc signer une nouvelle convention pour une période de 3 ans, renouvelable, par tacite reconduction, pour de nouvelles périodes de trois années, dans la limite de 12 ans.

3 options sont proposées :

- Médecine du travail : option 1
- Prévention des risques professionnels : option 2
- Médecine du travail + prévention des risques professionnels : option 3

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de renouveler la convention avec l'option 3
- AUTORISE le maire à signer cette convention

OBJET : Subventions aux associations communales

DEL 2-2024

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la liste des associations pour lesquelles nous attribuons une subvention.

Après discussion, le Conseil Municipal, DECIDE, à l'UNANIMITE, d'attribuer une subvention, conformément au vote du budget, aux associations suivantes :

- Comité sports et loisirs : 300 €
- Société de chasse : 200 €
- Sou des Ecoles : 400 €
- Bibliothèque : 400 €
- Les P'tites Bricoleuses : 200 €
- Amicale des sapeurs- pompiers : 200 €
- Club de l'Amitié : 200 €
- Anciens Combattants : 200 €
- MJC les Fougères : 200 €
- Forez Fast Runner : 300 €

OBJET : Clôture du budget « le clos du Gareton »

DEL 3-2024

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des résultats du budget « le clos du Gareton » :

	Débit	Crédit
Compte 110		154 883.01
Compte 6045	35 910.20	
Compte 65888	0.04	
totaux	35 910.24	154 883.01
A reverser		118 972.77 €

Le conseil municipal , à l'unanimité :

- AUTORISE le virement du résultat « Budget lotissement le clos du Gareton » au « Budget communal »
- AUTORISE la clôture du « Budget lotissement le clos du Gareton » au 31/03/2024
- AUTORISE le maire à signer tous les documents s'y rapportant

OBJET : Présentation de l'aménagement de la place de la mairie et de l'église
DEL 4-2024

Il a été présenté au conseil municipal le projet d'aménagement des places de la mairie et de l'église, sur la base d'une pré-étude de détails réalisée par le bureau d'études de Loire Forez Agglomération.

Le budget travaux d'aménagement s'élève à 746 893 € HT.

Plusieurs subventions ont ou seront demandées aux divers financeurs potentiels (Etat- Région- Département – Agence de l'eau – etc....) pour obtenir des subventions pouvant aller jusqu'à 80 % du budget prévisionnel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 9 « pour » 4 « contre » et 1 « abstention » :

- DONNE son accord sur le réaménagement des places de la mairie et de l'église, tel que présenté
- DONNE le pouvoir au maire pour signer tous les documents s'y rapportant

OBJET : Convention constitutive d'un groupement de commandes pour travaux d'aménagement de la voirie place de l'église et de la mairie

DEL 5-2024

Suite aux projets de l'aménagement des places de la mairie et de l'église, la commune et Loire Forez Agglomération souhaitent constituer un groupement de commandes, de façon à réaliser des économies d'échelle sur ce projet.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, avec 10 voix « pour » et 4 « abstentions » :

- ACCEPTE la constitution d'un groupement de commandes
- DONNE l'autorisation au maire pour signer la convention et tous les documents s'y rapportant

OBJET : QUESTIONS DIVERSES

➤ La commune de Margerie-Chantagret ne souhaite pas utiliser son droit de préemption pour les 2 dossiers présentés.

➤ **Application « Illiwap » :**

C'est une application sur I Phone et Smart Phone gratuite pour les utilisateurs. Celle-ci permet de recevoir en temps réel des alertes, des messages, des signalements, des manifestations, faire des sondages, etc....
A ce jour, il y a environ 171 abonnés.

➤ **Location des salles communales :**

En 2023, la location des salles nous a rapporté 5610 €

<i>Délibération</i>	<i>Objet</i>
<i>1</i>	<i>Approbation de la convention « Santé au travail » avec le CDG</i>
<i>2</i>	<i>Subventions aux associations communales</i>
<i>3</i>	<i>Clôture du budget « le clos du Gareton »</i>
<i>4</i>	<i>Présentation de l'aménagement de la place de la mairie et de l'église</i>
<i>5</i>	<i>Convention constitutive d'un groupement de commandes pour travaux d'aménagement de la voirie place de l'église et de la mairie</i>

<i>Mr BONCOMPAIN Georges mairie</i>	
<i>Le secrétaire Mme VERNET Monique</i>	